

## **COMMENTAIRES SUR LA BROCHURE DE FRÉDÉRIC ANTONINI: «POUR UNE ÉCONOMIE LIBERTAIRE. PISTES DE RÉFLEXION»... (2<sup>ème</sup> partie)...**

Dans la société libertaire telle que la voit Antonini, il existe un «*pluralisme productif*». Là encore, on trouve la trace de Proudhon (volontaire ou non, je ne sais pas). L'économie libertaire est «*par essence pluraliste*», elle admet «*la diversité des formes de production, des formes de répartition et de distribution, ainsi que des formes de consommation, dans la mesure où l'ensemble de celles-ci respecte les valeurs et principes fondamentaux de l'anarchisme*». Autrement dit coexisteront des organisations productives sans propriétaires et avec propriétaires, mais aussi à but marchand et à but non marchand. Là, on attend que l'auteur nous explique en quoi tout cela «*respecte les valeurs et principes fondamentaux de l'anarchisme*»...

Contrairement aux idées reçues, Proudhon n'était pas un partisan fanatique de la petite entreprise. Il disait simplement que les propriétaires de petits ateliers industriels, qui employaient un ou deux salariés qui ne vivaient pas très différemment de leur patron, étaient caractérisés par une faible division du travail et qu'ils seraient par la force des choses emportés par l'évolution du système industriel.

Selon Antonini, il y aura trois sortes d'entreprises:

- Les entreprises collectives, détenues et gérées par leurs propres travailleurs.
- Les entreprises collectives d'intérêt public, dans lesquelles «*la société*» est représentée, à travers différents acteurs: consommateurs, riverains, etc..., ou «*des institutions qui émanent de la société tout entière*».
- Les entreprises individuelles: en économie individuelle il s'agit d'une entreprise détenue par un seul propriétaire et gérée par lui. Si une entreprise individuelle emploie plus d'un travailleur, elle est considérée comme une entreprise collective.

### **Faisons un a parte**

Cette expression: «*la société tout entière*», revient assez souvent et je dois dire qu'elle est assez agaçante. On lit que les rémunérations seront validées «*par la société elle-même*» (p.26). Que telle ou telle décision sera prise «*par des institutions qui émanent de la société tout entière*» (p.31). Que tel autre choix sera défini «*par défaut par la société*» (p.38). Que le plancher de rémunération est «*limité par la société*». «*La société détermine le niveau d'allocation...*» (p.46), etc...

C'est quoi, cette «*société tout entière*»? On pourrait dire que c'est l'État. Ou alors la fédération des communes. On comprend qu'il s'agit d'un organisme global qui «*chapeaute*» l'ensemble des institutions qui participent à l'autogestion de la société. Mais précisément, ce qui serait intéressant, ce serait de savoir de quoi cette institution est faite et comment elle s'organise.

«*L'économie libertaire est une économie autogestionnaire dans une société autogestionnaire*», nous dit l'auteur; quant aux orientations globales, «*macro-économiques*», dirait-on, elles sont déterminées à un «*niveau plus sociétal*». Qu'est-ce que ce «*niveau sociétal*»? C'est décidément un choix que rester dans une formulation vague. Il est intéressant de voir que ces orientations globales («*les choix économiques et extra-économiques*») seront «*imposés à tout ou partie des organisations productives*».

Quid des processus de décision?

Rappelons une chose qui est souvent ignorée dans le mouvement anarchiste: Proudhon et Bakounine étaient en faveur de la décentralisation en matière politique et de la centralisation en matière économique.

Autrement dit la décentralisation des processus de décision concernant les grandes orientations de la société, et la centralisation des modalités d'application des décisions prises.

Chez Antonini, les «*organisations productives*», autrement dit les entreprises, auront avec «*la société*» des rapports fondés sur le fédéralisme et la subsidiarité. Pour résumer, les entreprises auront une autonomie d'action dans les limites de leurs attributions. La «*société*» n'interviendra que pour fixer un cadre général et définir les orientations ou lorsque les décisions à prendre dépasseront les compétences des entreprises concernés. Tout cela est parfaitement «*orthodoxe*», mais là où il y a un problème, c'est lorsque l'auteur nous dit que les «*organisations productives pourront s'organiser comme elles le voudront: coopérer ou se faire de la concurrence, de manière loyale et sans rapport de domination*». Il me paraît difficile d'envisager un système économique dans lequel les entreprises pourront soit coopérer, soit se faire de la concurrence. Il me paraît également difficile d'envisager un système où les entreprises pourront se concurrencer «*loyalement*», où «*concurrence et coopération s'entremèlent*».

Proudhon disait: «*La concurrence est la force vitale qui anime l'être collectif: la détruire, si une pareille supposition pouvait se faire, ce serait tuer la société*». Mais il précise ceci: «*la concurrence abandonnée à elle-même et privée de la direction d'un principe supérieur et efficace, n'est qu'un mouvement vague, une oscillation sans but de la puissance industrielle, éternellement ballottée entre ces deux extrêmes également funestes*» (in *Système des contradictions économiques*). Antonini nous semble ainsi en parfaite orthodoxie prudhonienne, ce qui ne veut pas dire que nous soyons tenus de suivre Proudhon sur cette question. Le danger en effet est que dès lors qu'on instaure une concurrence contrôlée, elle finisse rapidement par ne plus être contrôlable.

Quittons la production et engageons-nous dans la distribution. Les producteurs associés ou individuels sont libres du choix du mode de distribution de leurs produits, «*autrement dit du mode d'accès des usagers aux produits*».

Dans une économie libertaire, les modes de distribution les plus sociaux seront valorisés. L'objectif d'Antonini est d'aboutir à une société capable de «*susciter l'adhésion libre et généralisée au travail gratuit et volontaire*», ce qui ferait disparaître les coûts matériels, autoriserait la fourniture libre et gratuite des produits. Mais tant qu'on n'en sera pas là, les «*producteurs organisés*» devront «*opter pour des formes de distribution plus économiques*» afin de permettre de «*recouvrer les coûts de production*».

Là, on est un peu dans la «*prise au tas*» de Kropotkine. Mais même si le travail était gratuit et volontaire (impliquant que les gens puissent accéder gratuitement aux produits nécessaires à leur subsistance), ce travail se fait bien souvent avec des machines et des produits extraits du sol, végétaux ou minéraux, qui impliquent nécessairement des coûts de production.

### Place d'une société libertaire dans un monde non libertaire

Il reste encore quelques chapitres sur la question des prix, de la monnaie et des échanges avec les économies de domination. Ce dernier chapitre nous révèle l'intention de l'auteur dans son petit livre.

Si la société libertaire est appelée à s'établir le plus largement possible, elle devra décider s'il faut maintenir des rapports avec «*les parties du monde non encore libertaires*».

Ce chapitre évacue le fait que les économies dites «*de domination*» ne seront sans doute pas disposées à établir des relations avec une société libertaire ou en transition vers le socialisme libertaire; bien plus, elles y seront probablement hostiles et combattront ce projet d'émancipation.

Pour résumer, les conditions des échanges qui s'établiront devront respecter un certain nombre de critères sociaux et éthiques. En fait, la brochure «*Pour une économie libertaire*» pose les bases d'une réflexion sur la détermination d'un véritable programme de transition. Antonini nous montre à plusieurs reprises que les propositions qu'il fait sont souvent déjà appliquées dans le système actuel, ne serait-ce que d'une manière atténuée.

Par exemple lorsque l'auteur dit que dans la société libertaire la «*propriété autogestionnaire des entreprises*» n'est pas échangeable sur un marché, il précise que déjà aujourd'hui les titres de propriété des coopératives ne sont pas librement négociables. Parlant du crédit, il précise que le financement participatif est en plein essor et que l'économie libertaire maintiendrait ces modalités. Concernant la rémunération de

la monnaie, il nous informe que l'absence ou la quasi-absence de rémunération de la monnaie existe déjà à une large échelle - où on retrouve encore une fois Proudhon. Mais là, Antonini se trouve en contradiction avec ce qu'il disait concernant la revalorisation du pouvoir d'achat de l'épargne...

### Un programme de transition?

Antonini explique sa démarche presque à la fin de son texte, dans un passage qui me paraît être le plus intéressant de l'ouvrage :

«*L'économie libertaire n'est pas une création ex-nihilo. Les germes de l'économie et de la société libertaires sont tout entiers dans l'économie et la société d'aujourd'hui. Nul besoin de penser et d'instaurer quoi que ce soit de farfelu: tout ou presque est déjà présent, en réalité et en potentialité. Tout ou presque s'offre au regard et au développement*» (p.58).

Il ne fait pas de doute que ce propos choquera un certain nombre de libertaires parmi les plus radicaux (ou dogmatiques). Pourtant, il est parfaitement cohérent avec l'histoire européenne et pose la question de la transition entre le régime capitaliste et une société libérée de l'exploitation. Contrairement à l'idée reçue, des penseurs tels que Proudhon, Bakounine et Cornelissen ont dit la même chose: on ne passe pas d'un coup de baguette magique d'un régime à un autre. Bakounine dit simplement que cette transition ne doit pas se faire sous la férule de l'État (1).

Il y a quelques années, à l'issue d'un congrès de la *Fédération anarchiste*, quelques camarades avaient décidé de se réunir pour discuter de l'élaboration de ce qui avait été désigné sous le nom de «*Programme minimum de base*», ou «*PMB*». L'idée était malheureusement rapidement tombée à l'eau, malgré des débuts très prometteurs. A l'origine de cette initiative se trouvait le constat que la propagande anarchiste part d'une vision (pas toujours très claire) de l'objectif (maximaliste) à atteindre sans que le processus pour l'atteindre soit évoqué, ce qui dans les faits annulait toute crédibilité au discours anarchiste. Pourtant, il y avait eu au moins un précédent de «*programme de transition*», celui de la CGT-SR dans les années 20-30.

Peut-être la brochure d'Antonini pourrait-elle servir de point de départ pour reprendre le projet.

René BERTHIER.

-----

(1) voir «*Esquisse d'une réflexion sur la "période de transition"*», <http://monde-nouveau.net/ecrire/?exec=recherche&recherche=transition>